

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N° 495

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 5 BIS B

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« fixe l'état »,

les mots :

« est responsable de la mise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.